

5 Chemin du haut 63490 SAUXILLANGES 04 73 96 86 97 06 21 38 06 97



AMENAGEMENT DE 2 LOGEMENTS LOCATIFS DANS UN BATIMENT COMMUNAL

15300 USSEL

CCTP	LOT 08 - PLATRERIE
-------------	---------------------------

PHASE DCE

ARCHITECTE :

CLEF DE VOUTE

48 avenue du Docteur Mallet

15100 SAINT FLOUR

Tél : 04.71.60.22.51 – Fax : 04.71.60.36.74

MAITRE D'OUVRAGE :

COMMUNE D'USSEL

15300 USSEL

SOMMAIRE

0.	GENERALITES.....	3
0.1.	GENERALITES PLATRERIE	3
1.	DOUBLAGES.....	6
1.1.	DOUBLAGE PLAQUE DE PLATRE SUR OSSATURE	6
1.2.	HABILLAGE D'ENCADREMENTS D'OUVERTURES	6
2.	CLOISONS.....	8
2.1.	CLOISON DE DISTRIBUTION A OSSATURE METALLIQUE	8
2.2.	CLOISON EN CARREAUX DE PLATRE	10
3.	PLAFONDS.....	11
3.1.	PLAFOND SUSPENDU EN PLAQUES DE PLATRE	11
3.2.	ISOLATION THERMIQUE.....	12
4.	OUVRAGES DIVERS	13
4.1.	COFFRE D'HABILLAGE	13
4.2.	RACCORDS.....	13

0. GENERALITES

0.1. GENERALITES PLATRERIE

0.1.1. RESPONSABILITES - GARANTIES

L'entrepreneur garde la responsabilité de la bonne conception et de la bonne exécution des ouvrages. Il doit signaler à la réception des plans toutes les contradictions ou erreurs et proposer les modifications éventuelles.

Les plans de chantier sont établis sous l'entière responsabilité de l'entrepreneur. Leur vérification par le Maître d'Œuvre concerne essentiellement la conformité des dimensions à l'usage du futur ouvrage ; elle ne dégage en rien cette responsabilité quant à la tenue et au dimensionnement.

L'entrepreneur déclare avoir une parfaite connaissance des buts à atteindre et des moyens à mettre en œuvre.

En conséquence, il donne sa garantie sans réserve pour tous les travaux à exécuter.

0.2.1. MATERIAUX

Avant toutes exécutions, l'entrepreneur doit soumettre à l'approbation du Maître d'Œuvre, une documentation complète sur les matériaux proposés comprenant :

Les caractéristiques générales et dimensionnelles.
Les fiches techniques et recommandations de mise en œuvre.
La copie de l'avis technique du C.S.T.B.

Les éléments ne doivent comporter aucune défectuosité telle que fissuration, déformation, arrachement, brûlage. Les faces doivent être planes et les arêtes rectilignes, sans manque ni effet de paroi.

Les éléments doivent être posés suffisamment secs pour permettre l'application immédiate des peintures et revêtements. Les angles rentrants ou saillants des cloisons sont réalisés par un clavetage (la finition des angles saillants est assurée par une bande armée).

Toutes précautions sont prises pour éviter les fissures :

Pontage des joints entre éléments.
Désolidarisation haute et basse.

Sont dus tous les renforts et collages adéquats, nécessaires à la bonne tenue des ouvrages.

Le plus grand soin est apporté aux calfeutrements autour des menuiseries et au pied des éléments de cloisons.

0.3.1. TOLERANCES

Après finitions, la règle de 2.00 ml de long appliquée suivant n'importe quelle direction, ne doit pas faire apparaître de flèches ni de bosses de plus de 2 mm. Dans le cas de non conformité des ouvrages aux prescriptions, il est demandé à l'entrepreneur et à ses frais, soit la démolition et la reconstruction de ces ouvrages, soit l'exécution de tous travaux complémentaires indispensables (ponçages, ragréage...).

0.4.1. STOCKAGE

Les éléments de cloisons sont stockés obligatoirement, sous peine de refus, dans un endroit sec, à plat, sur un sol plan. Chaque pile est obligatoirement supportée par des cales suffisamment rapprochées pour éviter toute déformation (50 à 60 cm).

0.5.1 TRACES ET IMPLANTATIONS

Le titulaire du présent lot devra, dans le cadre de ses prestations, procéder à l'implantation et au tracé préalable des cloisons sur les sols, y compris un nettoyage à l'emplacement des cloisons, si nécessaire. Il devra se conformer aux dimensions des pièces telles que représentées sur les plans. Toute erreur d'implantation ou d'équerrage constaté engage sa seule responsabilité sur les conséquences qui découleraient de ce fait.

0.6.1 NETTOYAGE

Après exécution de ses ouvrages, l'entrepreneur devra le nettoyage soigné de l'ensemble des sols et menuiseries, en général de l'ensemble des ouvrages salis par son corps d'état. Les gravois seront évacués aux décharges publiques.

Aucune trace de colle ou autre salissure ne devra apparaître sur l'ensemble des ouvrages dus au présent lot ainsi que sur les ouvrages des autres corps d'état.

0.7.1 RECONNAISSANCE DES SUPPORTS

L'entrepreneur est tenu de réceptionner, avant tout commencement des travaux, l'état des surfaces qui lui sont données.

Sans remarque justifiée de sa part, consignée dans le rapport du chantier et formulée par écrit au Maître d'Œuvre, il est censé avoir accepté les supports qui lui seront livrés et ne pourrait par la suite prétexter de la mauvaise qualité de ces derniers dans le cas où l'état ne serait pas satisfaisant.

Du seul fait d'entreprendre ses travaux, l'entrepreneur fait son affaire de l'état des fonds et demeure seul responsable de la tenue et de l'aspect définitif. Ultérieurement, aucune réserve n'est admise.

0.8.1 OBSERVATIONS GENERALES

Les produits, matériels et procédés employés devront obligatoirement être conformes aux normes françaises en vigueur au moment de la soumission pour les produits traditionnels ou être titulaires d'un avis technique en cours de validité lors de la soumission et de la mise en œuvre.

Tous les produits employés devront répondre aux normes en vigueur au moment de la soumission.

L'application de produits nouveaux non traditionnels ne sera permise qu'après essais reconnus satisfaisants et concluants par le Maître d'Œuvre. Pour tous les produits ou complexes isolants, l'entreprise devra fournir, à l'appui de son offre, le classement ACERMI.

Une visite sera effectuée sur place avant tout commencement d'exécution afin de déceler les altérations ou imperfections éventuelles des subjectiles et de signaler au Maîtres d'Œuvre, les malfaçons qui doivent être reprises. A défaut, l'entreprise sera réputée avoir acceptée le support sans réserve.

Les stockages des matériaux seront en tous points conformes aux prescriptions des fabricants.

Les prix comprennent :

- Les essais de peinture et de teintes à la demande du Maître d'Œuvre.
- Les rechampissages, sujétions de polychromie.
- Les raccords et reprises après jeux, ajustages et essais.
- Les précautions à prendre pendant les travaux pour protéger toutes les parties ne recevant pas de peinture ou d'enduit.
- Les nettoyages en fin de travaux et remise en état de fonctionnement, s'il y a lieu des appareillages de quincaillerie, plomberie, électricité, (grattage d'excédents de peinture, graissage, etc...).

Les prescriptions peinture ont été établies au DTU 59.1 (normes P. 74.201 et P. 74.202) qui fixe de manière très précise les conditions d'application en fonction des subjectiles. Sauf prescriptions contraires du C.C.T.P., ce texte sera intégralement applicable aux travaux et en cas de litige servira de référence. De même, à défaut de document spécifique pour l'application de peintures et revêtements d'étanchéité (I1 à I4) il sera fait application du 42-1 à l'exception des travaux préparatoires qui seront réalisés suivant prescriptions du fabricant.

Le choix des produits : doublages, cloisons séparatives, plafonds devra être établi en fonction de la nouvelle réglementation acoustique en fonction des caractéristiques de la structure.

Le titulaire du présent lot devra, dans le cadre de ses prestations, procéder à l'implantation et au tracé préalable des cloisons sur les sols, y compris un nettoyage à l'emplacement des cloisons, si nécessaire. Il devra se conformer aux dimensions des pièces telles que représentées sur les plans. Toute erreur d'implantation ou d'équerrage constaté engage sa seule responsabilité sur les conséquences qui découleraient de ce fait (notamment profilés aluminium de raccordement entre faïences et baignoire).

Les cloisonnements des salles de bains seront exécutés à l'aide d'un gabarit de baignoire retenu pour le chantier, fourni et réalisé par le présent lot et spécialement adapté aux modèles de baignoires. A défaut, les cloisons devront être démolies et reprises, ou, si les dimensions de la salle de bains sont supérieures à celles prévues, l'entreprise aura à sa charge les profils d'habillage aluminium ou les tablettes nécessaires aux raccords.

0.9.1 OBLIGATIONS DES ENTREPRISES

L'entreprise devra avoir pris connaissance de l'ensemble des recommandations décrit dans les généralités tous corps d'état et intégrer dans son offre de prix toutes les incidences.

L'entreprise devra une protection efficace et durable de ses ouvrages jusqu'à la réception des travaux et devra après le départ de l'entreprise de gros œuvre le maintien des sécurités collectives suivant prescriptions générales.

1. DOUBLAGES

1.1. DOUBLAGE PLAQUE DE PLÂTRE SUR OSSATURE

Les doublages seront constituées de :

Une ossature métallique en fourrures F 530 et cornières CR2 ou rails et montants, y compris appuis intermédiaires.

Isolant en laine de verre avec pare vapeur.

Suivant spécifications :

Parement en plaque de plâtre de 13 mm d'épaisseur fixée sur l'ossature.

Parement par plaque hydrofuge de 13 mm d'épaisseur pour les locaux classés EB + Privatifs et EB + Collectif.

Produits et accessoires tel que colle, bandes à joint, renforts d'angle, enduit de lissage,....

Sur sol brut le pied du doublage est protégé par un film polyéthylène sur une hauteur d'au moins 20 mm au dessus du sol fini.

Calfeutrement en tête du doublage par mortier MAP pour assurer l'étanchéité à l'air.

Traitement des joints par bandes et enduit (3 passes minimum) avec bande armée dans les angles saillants.

Les charges supérieures à 30 kg (lavabos, radiateurs, barre handicapés, ...) doivent être fixées directement sur le mur support par l'intermédiaire de chevilles spéciales, suivant recommandations du fabricant. L'entrepreneur devra la mise en œuvre suivant prescriptions techniques du fabricant et avis techniques.

Raidisseurs bois ou métal complémentaires suivant cahier des charges du fabricant.

Marque proposée : BPB PLACO ou équivalent.

Type : Doublage Placostil.

a) Doublage sur ossature métallique en rails et montants avec isolation de 120 mm d'épaisseur (R = 3.40 m²K/W) et parement en 1 plaque de plâtre de 13 mm d'épaisseur :

LOCALISATION :

Doublage des murs extérieurs dans les logements, hormis garages, suivant plans.

b) Plus-value pour parement hydrofuge :

LOCALISATION :

Au droit des SDB et SDE (EB + Privatif).

1.2. HABILLAGE D'ENCADREMENTS D'OUVERTURES

Habillage d'encadrements d'ouvertures en plaques de plâtre hydrofuge de 13 mm d'épaisseur.

Produits et accessoires tel que colle, bandes à joints, renforts d'angles, enduit de lissage,

La pose de ces plaques sera exécutée par collage direct, les joints seront traités en 3 passes d'enduit avec bandes à joint (encadrements non isolés).

La pose de ces plaques de plâtre sera exécutée par vissage direct sur l'ossature métallique type F530, les joints seront traités en 3 passes d'enduit avec bandes à joint (encadrements isolés).

L'entrepreneur devra la mise en œuvre suivant prescriptions techniques du fabricant et avis techniques, compris toutes sujétions d'adaptation pour une mise en conformité.

Marque proposée : BPB PLACO ou équivalent.

Caractéristiques techniques :

Epaisseur : 1 x 13 mm par parement.

Classe : Hydrofuge.

Isolant en laine de verre avec pare vapeur ($R = 3.40 \text{ m}^2\text{K/W}$), suivant localisation.

LOCALISATION :

Pour l'ensemble des encadrements d'ouvertures isolés et non isolés.

2. CLOISONS

2.1. CLOISON DE DISTRIBUTION A OSSATURE METALLIQUE

Cloison de distribution comprenant :

Une ossature métallique réalisée par rails et montants en acier galvanisé de 6/10ème d'épaisseur et de 48 mm de largeur. Les montants seront simples ou doublés dos à dos implantés à 0.40 ou 0.60 ml d'entraxe selon les hauteurs à réaliser.

Isolant intermédiaire en panneaux de laine de verre.

Parements par plaques de plâtre de 13 mm d'épaisseur pour les locaux classés EA et EB.
Joint souple interposé entre le rail et le sol fini dans les locaux classés EB à EB + Collectifs.
L'étanchéité entre les plaques hydrofugées et le sol fini est assuré par un joint mastic, dans les locaux EB + Privatifs.

Film polyéthylène dépassant de 20 mm le niveau du sol fini (dans le cas de sol brut).
Façon d'étanchéité par membrane étanche en pied de cloison, compris toutes sujétions de découpes, d'araselements, raccords, ...
Traitement acoustique en buter de cloison avec interposition d'un joint anti-condensation entre rail et la façade.

Pose droite.

Les charges supérieures à 30 kg (lavabo, meuble, radiateurs, barre handicapés ...) doivent être fixées sur des supports ou renforts incorporés à l'ossature, suivant recommandations du fabricant.
Pose des huisseries fournies et approvisionnés aux étages par le lot menuiseries intérieures, compris renforts d'ossature périphérique.

Traitement des joints par bandes et enduit (3 passes minimum) avec bande armée dans les angles saillants.
Les cloisons seront fixées mécaniquement en sous face de plancher, y compris fixations adaptées et compléments d'ossatures.
Raccordement aux ouvrages attenants, angles façonnés.
Dépose et découpe des faux plafonds si nécessaires.
Raidisseurs complémentaires et de tête pour couronnement suivant cahier des charges du fabricant.
La mise en œuvre sera conforme au DTU 25.41 et aux recommandations du fabricant, y compris montants renforcés spéciaux (MRS) au droit des appareils sanitaires et éléments ancrés dans les cloisons.
Cloisons à monter jusque sous plancher, compris remplissage des coques de plancher.
Le choix et la composition des ossatures seront effectués en fonction des hauteurs sous planchers.
Le choix et la composition des ossatures seront effectués suivant cahier des prescriptions spéciales acoustiques.

Les cloisons seront conformes aux prescriptions incendie et acoustique, les PV des cloisons seront à préciser avant la commande et la mise en œuvre.
Raidisseurs complémentaires suivant cahier des charges du fabricant.

Caractéristiques techniques des cloisons de type SAD 220 :

Résistance au feu : CF 2 heures.
Isolation acoustique : $R_w (C ; C_{tr}) = 68$ dB (avec laine minérale).

Caractéristiques techniques des cloisons de type 98/48 :

Résistance au feu : CF 1 heure.
Isolation acoustique : $R_w (C ; C_{tr}) = 49$ (-2 ; -8) dB (avec laine minérale).

Caractéristiques techniques des cloisons de type 72/48 :

Résistance au feu : CF ½ heure.
Isolation acoustique : $R_w (C ; C_{tr}) = 42$ (-3 ; -9) dB (avec laine minérale).

Caractéristiques des cloisons de gaines techniques 3 x 13 mm :

Coupe feu de traversée : CF 1 heure.
Coupe feu de paroi : CF ¾ heure.
Isolation acoustique : $R_w (C ; C_{tr}) = 44 (-2 ; -7)$ dB (avec laine minérale).

a) De type SAD 220 avec laine minérale :

3 BA 13.
Isolation 2 x 70 mm en laine de verre 20 kg/m³.
3 BA 13.

LOCALISATION :

Cloisons de séparation entre logements (toute hauteur, jusque sous toiture), suivant plans.

b) De type 98/48 avec laine minérale :

2 BA 13.
Isolation 45 mm en laine de verre 20 kg/m³.
2 BA 13.

LOCALISATION :

Cloisons dans logements au droit des escaliers d'accès aux garages, suivant plans.

c) De type 72/48 avec laine minérale :

1 BA 13.
Isolation 45 mm en laine de verre 20 kg/m³.
1 BA 13.

LOCALISATION :

Pour l'ensemble des cloisons de distributions à tous les niveaux.

d) De type gaine technique avec laine minérale :

1 BA13
Isolation 45 mm en laine de verre 20 kg/m³.
2 BA 13

LOCALISATION :

Pour l'ensemble des gaines techniques, suivant plans.

e) Plus-value pour plaques de plâtre hydrofuge :

LOCALISATION :

Pour l'ensemble des parements dans des locaux EB + Privatifs (SDB, SDE, ...).

2.2. CLOISON EN CARREAUX DE PLATRE

Cloisons en carreaux de plâtre comprenant :

Carreaux de plâtre massif de qualité standard pour les locaux classés EA et EB.
Carreaux de plâtre massif hydrofugé pour les locaux classés EB+Privatif.
Carreaux de plâtre massif hydrofugée THD pour les locaux classés EB+Collectifs.

Les carreaux sont assemblés à la colle par emboîtement tenons/mortaises, y compris raidisseurs éventuels.

La colle sera adaptée à la destination du local.

La désolidarisation en tête de cloison (bande résiliente ou mousse de polyuréthane) sera adaptée au degré coupe feu demandé.

Disposition pour locaux classés EB+Collectif :

La pose est réalisée soit sur un rail PVC soit sur un socle (PVC, béton, mortier ou maçonnerie), dépassant de 2 cm le niveau du sol fini.

Protection en pied complétée par une sous couche de protection et bande d'étanchéité jusqu'à 10 cm au dessus des appareils (bac à douche, baignoire, ...).

Traitement des joints.

Protection des arêtes par cornières d'angles ou bande armée.

Ratissage des parements.

Pose des huisseries approvisionnées aux étages par le lot Menuiseries intérieures bois.

Les charges supérieures à 30 kg doivent être fixées soit sur des taquets bois sceller dans la cloison soit par l'intermédiaire de contreplaques et boulons traversants.

La mise en œuvre sera effectuée conformément au D.T.U 25-31 et aux prescriptions du fabricant.

Les cloisons devront être adaptés à la destination des locaux en respectant les normes en vigueur (réaction au feu, affaiblissement acoustique, ...).

L'entreprise justifiera les réactions au feu et affaiblissement acoustique des cloisons mis en œuvre par la fourniture de procès verbal en cour de validité, avant commande et intervention.

Caractéristiques techniques des cloisons :

Réaction au feu : Euroclasse A1 (M0).

Epaisseur : 50 mm.

Résistance au feu : Coupe Feu 1h00 – EI 60.

Epaisseur : 100 mm.

Résistance au feu : Coupe Feu 3h00 – EI 180.

a) De 50 mm d'épaisseur :

LOCALISATION :

Pour les gaines électriques des logements (GTL).

b) De 100 mm d'épaisseur :

LOCALISATION :

Pour le fond de l'ensemble des Gains Techniques de Logements (GTL).

3. PLAFONDS

3.1. PLAFOND SUSPENDU EN PLAQUES DE PLATRE

Plafond suspendu en plaques de plâtre sur ossature métallique comprenant :

Ossature primaire pour support de l'ossature métallique secondaire, si nécessaire.

Ossature en profilés d'acier galvanisé, adaptés aux portées et au degré CF du plafond, y compris aboutage des ossatures par éclisses et tous accessoires.

Suspentes adaptées au type de support, y compris tous accessoires.

Les dispositifs de suspension associés aux ossatures, doivent supporter à rupture le poids propre du plafond, une surcharge de 20 Kg/m² affectés d'un coefficient de sécurité de 3.

Parement en plaque de plâtre :

Standard de 13 mm d'épaisseur.

Les plaques sont vissées sur l'ossature.

Dispositions particulières pour les plafonds CF $\geq 1h00$:

- Parement en plaque de plâtre résistant au feu d'épaisseur adaptée au degré CF.

- Protection des joints de plaque (longitudinaux et transversaux) par languettes en plaques de plâtre résistant au feu, vissée sur l'ossature avant la pose de l'écran.

- Plénum de 30 mm ht minimum (distance écran / dalle ou isolant / dalle).

Cordon de mastic à la jonction : plafond / parois verticales, pour assurer l'étanchéité à l'air.

Traitement des joints de fractionnement par profilé de dilatation fixé par collage.

Traitement des joints par bandes et enduit avec bande armée dans les angles saillants.

Ratissage des parements.

Compris retombées et toutes sujétions de découpes pour arasements contre parois verticales, traitement des joints, raccords, ratissage des parements, etc....

La pose sera exécutée conformément au D.T.U, aux avis techniques respectifs et aux recommandations du fabricant, y compris toutes découpes pour réservations demandées par les autres corps d'état (passage des tuyauteries, gaines, VMC ...).

L'entreprise justifiera les caractéristiques exigées, par la fourniture de procès verbaux en cours de validités.

a) Plafond coupe-feu ½ heure :

2 BA 13.

LOCALISATION :

En plafonds sous combles, suivant plans.

b) Plafond coupe-feu 1 heure :

2 BA 13 résistante au feu.

LOCALISATION :

En plafonds des niveaux RDC et R+1.

3.2. ISOLATION THERMIQUE

Panneau semi rigide de laine de verre revêtu sur une face d'un kraft pare vapeur, y compris coupes.
Bande adhésive pour assurer la continuité du pare vapeur.

L'isolant sera déroulé en plénum sur l'ossature du plafond, compris toutes sujétions de mise en œuvre.

Marque proposée : ISOVER ou équivalent.
Type : IBR.

a) De 300 mm d'épaisseur - R = 7.50 m²k/W :

LOCALISATION :

Isolation en combles sous couverture (droit et rampant).

b) De 100 mm d'épaisseur :

LOCALISATION :

En plénum du plafond haut du R+1.

4. OUVRAGES DIVERS

4.1. COFFRE D'HABILLAGE

Coffre d'habillage comprenant :

Une ossature métallique réalisée par profilés en acier galvanisé, y compris tous accessoires de mises en œuvre.

Isolant en panneaux de laine de verre revêtu sur une face d'un kraft pare vapeur, y compris coupes, fixations et bandes adhésive pour assurer la continuité du pare vapeur.
L'épaisseur de l'isolant sera conforme aux recommandations de l'étude thermique.

Parements par plaques de plâtre de qualité :

- A haute résistance aux chocs de 13 mm d'épaisseur pour les locaux classés EA et EB.
- Hydrofuge de 13 mm d'épaisseur pour les locaux classés EB + Privatifs et EB + Collectif.

Traitement des joints par bandes et enduit avec bande armée dans les angles saillants.
Ratissage des parements.

La mise en œuvre sera conforme au DTU 25.41 et aux recommandations du fabricant, y compris renforts d'ossature pour trappes,

Les coffres seront conformes aux prescriptions incendie et acoustique, les PV en cours de validités seront fournis avant la commande et la mise en œuvre.

a) Coupe feu 1/2 heure :

LOCALISATION :

Pour l'ensemble des coffres d'habillage (en provision).

4.2. RACCORDS

Echafaudages et toutes sujétions.

Après le passage des autres corps d'état, raccords de saignées, de percements, passage des gaines, fourreaux, tuyauteries, garnissage de plinthe et revêtements muraux.
Pour toutes surfaces, y compris petites largeurs.

Réalisés au plâtre en 2 couches avec finition lissée, y compris produit d'accrochage dégrossissage, façon d'arêtes, cueillis, garnissage, ...

Bouchage au mortier MAP.

Calfeutrement des ouvrages en appliques.

Evacuation des gravois à la décharge publique.

Nettoyage des locaux après interventions.

LOCALISATION :

Pour l'ensemble des locaux à rénover.